

Le Directeur de l'INSA Hauts-de-France

*Vu le code de l'éducation et notamment son article L613-1 ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master modifié ;
Vu le règlement pédagogique en cycle master - Domaines Sciences, Technologies, Santé 2025-2026 ;*

Arrête

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution du **MASTER SGM** parcours **Ingénierie de la Chimie et des Matériaux FI** pour l'année universitaire 2025-2026 est composé comme suit :

Semestre(s) : 7-8

Président du jury : Ph.Champagne

Membres du jury :

- | | |
|---------------------|--------------------|
| 1. Albert-Mercier C | 8. Jenot F |
| 2. Courtois C | 9. Lebecq I (RP) |
| 3. Désanglois F | 10. Libert c |
| 4. Dollet M | 11. Lorgouilloux Y |
| 5. Duquennoy M | 12. Nassar G |
| 6. Haugou G | 13. Ouaftouh M |
| 7. Hornez JC | 14. Rguiti M |

Article 2 : Le présent arrêté est d'application immédiate.

Article 3 : Le présent arrêté fait l'objet d'une publication au recueil des actes réglementaires et d'un affichage sur les lieux d'enseignement de l'INSA Hauts-de-France au moins 15 jours avant les épreuves.

Article 4 : Le Directeur délégué aux formations et le Directeur général des services de l'INSA Hauts-de-France sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 1^{er} Décembre 2025

Le Directeur de l'INSA Hauts-de-France
Jean-Christophe POPIEUL



Le Directeur de l'INSA Hauts-de-France

*Vu le code de l'éducation et notamment son article L613-1 ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master modifié ;
Vu le règlement pédagogique en cycle master - Domaines Sciences, Technologies, Santé 2025-2026 ;*

Arrête

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution du **MASTER SGM** parcours **Ingénierie de la Chimie et des Matériaux FI** pour l'année universitaire **2025-2026** est composé comme suit :

Semestre(s) : 9-10

Président du jury : Ph.Champagne

Membres du jury :

- | | |
|---------------------|-------------------|
| 1. Albert-Mercier C | 7. Lasgorceix M |
| 2. Ben Achour M | 8. Lebecq I (RP) |
| 3. Courtois C | 9. Lorgouilloux Y |
| 4. Désanglois F | 10. Ouافتouh M |
| 5. Dollet M | 11. Rguiti M |
| 6. Jenot F | |

Article 2 : Le présent arrêté est d'application immédiate.

Article 3 : Le présent arrêté fait l'objet d'une publication au recueil des actes réglementaires et d'un affichage sur les lieux d'enseignement de l'INSA Hauts-de-France au moins 15 jours avant les épreuves.

Article 4 : Le Directeur délégué aux formations et le Directeur général des services de l'INSA Hauts-de-France sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 1^{er} Décembre 2025

Le Directeur de l'INSA Hauts-de-France
Jean-Christophe POPIEUL



Le Directeur de l'INSA Hauts-de-France

*Vu le code de l'éducation et notamment son article L613-1 ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master modifié ;
Vu le règlement pédagogique en cycle master - Domaines Sciences, Technologies, Santé 2025-2026 ;*

Arrête

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution du **MASTER SGM parcours Ingénierie de la Chimie et des Matériaux FA** pour l'année universitaire 2025-2026 est composé comme suit :

Semestre(s) : 7 à 10

Président du jury : Mohamed Rguiti

Membres du jury :

- 1.Yannick Lorgouilloux
- 2.Mohamed Ben Achour
- 3.Carole Monteverde-Pirotte
- 4.Frédéric Jenot
- 5.Christian Courtois
- 6.Cyrille Mercier
- 7.Philippe Champagne
- 8.Arnaud Tricoteaux
- 9.Marie Lasgorceix (RP)

Article 2 : Le présent arrêté est d'application immédiate.

Article 3 : Le présent arrêté fait l'objet d'une publication au recueil des actes réglementaires et d'un affichage sur les lieux d'enseignement de l'INSA Hauts-de-France au moins 15 jours avant les épreuves.

Article 4 : Le Directeur délégué aux formations et le Directeur général des services de l'INSA Hauts-de-France sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 1^{er} Décembre 2025

Le Directeur de l'INSA Hauts-de-France
Jean-Christophe POPIEUL

